

Quand Lyon organisa son mouvement anti-conventionnel, il engagea les cantons du département à lui envoyer des hommes pour sa défense; le canton de Bessenay déclara qu'étant dans l'incertitude si les corps administratifs de Lyon étaient pour la *bonne cause* ou non, il devait s'abstenir momentanément et qu'il enverrait un commissaire à Villefranche pour s'informer, auprès des administrateurs du district, des véritables intentions de la cité lyonnaise.

Le siège de Lyon fut fait, la ville prise et la réaction souveraine; le canton de Bessenay tenait à rester officiel et correct; après avoir nommé des députés pour la commission populaire, républicaine et de salut public qui soutenait, à Lyon, le mouvement anti-révolutionnaire, après avoir adhéré à la constitution organisée par cette commission (séance du mardi soir 30 juillet 1793), il crut devoir changer d'idées quand les événements changèrent; aussi, une déclaration fut envoyée au représentant du peuple Reverchon, au quartier-général de Limonest, pour bien montrer que le canton de Bessenay avait cru agir innocemment en nommant des députés pour la commission populaire, commission que les députés désavouèrent quand ils s'aperçurent qu'elle était contraire à la Convention nationale.

Néanmoins, le canton de Bessenay eut certainement à souffrir du nouvel ordre de choses: les réquisitions en nature ne se firent pas attendre: entre autres, le canton dut fournir huit chevaux, nous ne savons combien de sacs d'avoine *et le reste*; les cloches de l'église furent descendues et envoyées à Lyon. Nous croyons intéressant de reproduire le reçu qui en fut donné: